

## « Coup de pouce aux vacances »

Age limite 18 ans, attribué par enfant, selon le quotient familial

### Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Centre aéré sans hébergement	Quotient inférieur à 900€ : 4€ / jour Dans la limite de 25 jours/an consécutifs ou non
Avec hébergement : colonie, camps	Quotient inférieur à 900€ : 8€/nuitée Dans la limite de 10 nuitées/an consécutives ou non
Voyage scolaire, linguistique, classe découverte (aide accordée par cycle – primaire – collège – Lycée)	Quotient inférieur à 900€ : Participation à hauteur de 35% du montant total du séjour

**Vous pensez pouvoir bénéficier du « coup de pouce aux vacances », contactez le secrétariat de mairie au 04.74.51.70.52 ou par mail à [ccas@nivigne-et-suran.fr](mailto:ccas@nivigne-et-suran.fr)**

**Toutes les informations données pour la constitution du dossier resteront confidentielles.**

Bonnes Vacances à tous

L'équipe du Comité consultatif d'action sociale